

**Discours de Mme Ana GUTU, ALDE, République de Moldavie, sur la Résolution 12546 « Renforcement de la démocratie par l'abaissement de la majorité électorale à 16 ans », APCE, 23 juin 2011**

Distingués membres de l'APCE, Je suis honorée de pouvoir parler au nom du groupe ALDE.

Premièrement je voudrais féliciter le rapporteur pour le projet de résolution et le rapport très argumenté. Je me réjouis du fait que sujet débattu fait l'objet d'un rapport ayant trait directement aux missions de notre forum, même si le sujet en débat semble être laissé en ombre vu les discussions ardentes autour de la réforme de l'Assemblée.

Le processus de démocratisation s'avère être une réalité très dialectique en permanent changement. L'accès à la démocratie signifie d'abord l'accès aux décisions prises au niveau sociétal. La démocratie est en soi participative, elle exclut toute manifestation d'autoritarisme. C'est une définition scientifique. Il pourrait nous sembler que des traditions démocratiques, telles que la votation à l'âge de la majorité sont inébranlables, à tel point qu'il nous paraîtrait une métaphysique de la démocratie.

Mais nous savons tous que la théorie de la politique ne concorde souvent pas avec les réalités. Et ces réalités sont très multiaspectuelles: le développement fulminant de la société de l'information, le problème du développement démographique, la migration, l'acuité des problèmes économiques et sociaux qui monte en flèche et d'autres.

La démocratie électorale est la composante essentielle de la démocratie en général. L'accès libre et sans restriction au vote, qu'il s'agisse du vote au niveau des communautés locales ou nationales ou européennes, est fondamental pour qu'une société s'appelle démocratique.

Bien sur, il serait naïf de croire que tous les représentants du groupe ALDE seraient d'accord sur l'abaissement de l'âge du droit au vote : nous venons des pays différents, avec des histoires de démocraties très différentes – certains ont des traditions séculaires d'autres – à peine de quelques dizaines d'années. Quand bien même, nous avons dégagé un consensus et notamment: les démocraties émergentes – celles de l'Europe de l'Est et des pays de l'Afrique de Nord, vu le fait que les changements dans l'architecture des pouvoirs s'est produit grâce aux jeunes, beaucoup d'entre eux ayant un âge inférieur à 16 ans, ont tout le droit et même peuvent bénéficier de la recommandation de notre forum, de la Commission de Venise qui est en train de rédiger les projets de constitution pour les pays de l'Afrique de Nord, d'abaisser l'âge du droit au vote.

Je représente un pays post-totalitaire, la République de Moldavie, qui traverse la période de transition d'un état post-totalitaire vers un état démocratique. Notre pays va marquer cette année 20 ans de souveraineté le 27 août. Depuis 1995 il est membre du CoE, mais aussi il est soumis à la procédure de suivi. Et ce n'est pas un hasard, la démocratisation d'un petit pays qui à la longue de l'histoire a été soumis à la soviétisation, à la dénationalisation, un petit pays qui est encore aujourd'hui à la recherche de son identité, qui durant les 18 ans a été conduit par les ex-communistes-nomenclaturistes, par les néo-communistes, a donné un exemple de dignité le 7 avril 2009. C'est ce jour-là que les jeunes de la RM, les étudiants, des lycéens étaient sortis dans les rues pour protester contre le néo-communisme, pour crier haut et fort leur désir de liberté.

La Révolution Twitter, reprise 20 ans après la Révolution des poètes de 1989, à renverser le pouvoir en RM. Aujourd'hui la RM avance rapidement sur la voie des réformes, désireuse de joindre la grande famille des pays membres de l'UE. Et c'est grâce aux jeunes de notre pays, nos filles et nos fils, beaucoup d'entre eux âgés de 16 ans et même moins, que la RM tache décidément de se débarrasser de son passé totalitaire et de s'engager de manière irréversible sur la voie de l'intégration européenne.

Honorable assistance, je voudrais mentionner que dans le nouveau projet de Constitution, dont le texte a été envoyé à la Commission de Venise, les auteurs, tous experts et professeurs de droit constitutionnel, ont introduit le droit de vote à 16 ans. Comme ça, les autorités démocratiques de la RM ont anticipé le rapport d'aujourd'hui à l'APCE.

Revenant au sujet, bien sûr qu'une résolution APCE au sujet du droit de vote à 16 ans sera un appui incontestable pour les législations nationales des pays membres du CoE. Dans le cas de certains pays, y compris le mien, nous avons des arguments en plus de ceux indiqués par le rapporteur, notamment: le taux d'émigration très élevé en RM, un million d'habitants de la RM – c'est-à-dire un quart – sont installés dans les pays de l'UE. Ils sont la population active, la population votante. Ce n'est pas un hasard que le parti des communistes a eu le dessus durant deux cycles électoraux. Les communistes ont été votés par les nostalgiques, par les citoyens âgés. En accordant le droit de vote aux jeunes de 16 ans nous allons activer un mécanisme efficace de démocratisation plus rapide de la société moldave. Nos jeunes ont très bien élevés, ils connaissent mille fois plus de choses que nous à leur âge.

L'abaissement de l'âge du droit au vote va de pair avec la nécessité de signer la Convention relative aux droits des jeunes, et je considère que cette partie de la session pourrait avoir en tant que slogan « Rendons aux jeunes ce qu'ils réclament depuis longtemps – le droit à la démocratie ».

